

Réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

OBJECTIFS

Comprendre comment réaliser son Document Unique d'Evaluation des Risques

ENJEUX

Etre capable d'identifier les risques sur son exploitation

PRÉ-REQUIS

Être installé comme agriculteur

CONTENU

Apports théoriques et mises en situation:

Qu'est-ce que le document unique ? (rappel de la législation)

Présentation et recensement des différents risques sur l'exploitation selon les activités concernées

Mesures et préconisations à mettre en place pour éviter ou diminuer ces risques

Comment le réaliser (méthodologie, évaluation...) ?

Pourquoi est-il préférable de le réaliser « soi-même »

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ADEAR Côtes d'Armor

DURÉE : 1 jour(s)

DATE LIMITE : 05/10/2020

TARIFS

Adhérent 20 €

Non adhérent 20 €

Non agricole 20 €

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Cédric Bernard

agriculturepaysanne@wanadoo.fr

ADEAR Côtes d'Armor

Agriculture paysanne 22

93 boulevard Edouard Prigent

22000

Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41

Fax. 02.96.94.16.28

NOTE : repas partagé

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
26/10/2020	A définir autour de Dinan 22100 Côtes-d'Armor	Gildas Griveau Conseiller sécurité MSA Armorique
02/11/2020	A définir autour de Dinan 22100 Côtes-d'Armor	Gildas Griveau Conseiller sécurité MSA Armorique

FINANCEURS



☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))